



**MOBILISER POUR AGIR MAINTENANT SUR LA QUALITÉ DE VIE ET
STIMULER UNE RELANCE ÉCONOMIQUE ÉQUITABLE ET DURABLE**

**Mémoire présenté au
Ministre des Finances du Québec,
Monsieur Éric Girard**

par le
Conseil québécois du loisir
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR
4545, av. Pierre-De Coubertin,
Montréal, Québec H1V 0B2
Tél. : 514 252-3132
Courriel : infocql@loisirquebec.com
Sites Web : www.loisirquebec.com
ProgrammeDAFA.com

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.

Préambule

- *Le loisir est un droit et un service social reconnu ainsi qu'un champ de compétences du Québec.*
- *Les investissements dans les programmes de loisir, dont celui des organismes nationaux de loisir sont extrêmement modestes comparativement à l'effet de levier généré.*
- *Les bienfaits et bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux du loisir sont documentés, ainsi que ses retombées positives en matière de santé physique et mentale, de saines habitudes de vie, de persévérance et de réussite scolaire, de qualité de vie des communautés et des territoires, d'engagement dans la vie démocratique, et autres.*
- *Le loisir est une notion inclusive, exprimée sous la forme d'activités récréatives du temps libre : culturelles, de plein air, physiques, scientifiques, socio-éducatives, sportives et touristiques.*
- *Le réseau associatif du loisir est un contributeur majeur à l'accessibilité aux loisirs par une approche populationnelle. Il intervient simultanément dans les pratiques libres, organisées, disciplinaires et auprès de divers groupes ayant des besoins spécifiques, tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes démunies.*
- *Le réseau rejoint toutes les régions du Québec, ses activités et ses services constituent des réponses aux besoins exprimés par les membres et les usagers et animées par un bénévolat fort et dynamique.*

La reconnaissance et le soutien à la prise en charge du loisir par les organismes, leurs travailleurs et leurs bénévoles contribuent de façon remarquable à l'accessibilité pour tous et toutes à des loisirs de qualité, sains et sécuritaires au bénéfice de l'ensemble des membres de la société.

Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social, tout en constituant un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique¹.

...le loisir est un réel vecteur d'intégration des populations immigrantes, qu'il est également un composant social central de la société québécoise, et qu'il est source de cohésion sociale, d'apprentissage et de reconnaissance de la diversité culturelle.²

¹ Organisation mondiale du loisir (2008). *Le loisir essentiel au développement des communautés*. Déclaration de Québec, Québec.

² Romain Rault, Jean-Marc Adjizian, Bob White et Denis Auger, « Loisir et intégration des immigrants en contexte interculturel : la vision de certains acteurs locaux de Montréal » *Observatoire québécois du loisir* 16 (2).

PRÉSENTATION

C'est avec grand intérêt que le Conseil québécois du loisir souhaite contribuer à cette période de consultation sur les orientations budgétaires du gouvernement.

Le Conseil québécois du loisir (CQL) est un organisme sans but lucratif autonome dont la mission est de contribuer à l'accessibilité et au rayonnement du loisir au Québec en valorisant l'apport du milieu associatif. Il porte la vision d'être une organisation mobilisatrice et structurante pour le milieu du loisir ainsi qu'un forum ouvert pour ses membres, les alliés du loisir et l'État québécois. Le CQL voit à ce que ses valeurs que sont l'accessibilité, l'inclusion, l'adaptabilité, la collégialité, la cohérence et la solidarité guident ses opérations relatives à la promotion et l'accessibilité, le leadership et la coopération, la gouvernance démocratique et participative.

Issu d'une culture associative, le CQL a été créé en 1998 dans sa forme actuelle. Il regroupe 39 organismes nationaux dont le réseau de membres présents dans toutes les régions du Québec regroupe 4500 organismes locaux et régionaux. Le milieu associatif du loisir est dès lors identifié comme l'un des plus importants réseaux associatifs du Québec. Les organismes interviennent dans les secteurs du loisir culturel, socio-éducatif, scientifique, plein air, touristique. Leurs modes d'intervention s'inscrivent à la fois en action communautaire autonome, en bénévolat et en économie sociale.

Notre contribution aux consultations budgétaires pour l'année 2021-2022 s'inscrit dans la perspective d'offrir au gouvernement sa collaboration et celle de tout un milieu qui souhaitent participer aux défis de relance économique. Dans ce contexte de pandémie qui perdure, le gouvernement doit s'assurer que les forces vives soient mobilisées et prêtes à se déployer dès lors que les signes de déclin du virus permettront une reprise pour stimuler l'économie de manière équitable et durable. D'ailleurs le milieu du loisir a déclaré publiquement, au mois de novembre dernier, que **le loisir : un service essentiel** contribue au maintien de la qualité de vie, en temps de pandémie et participera pleinement à la relance au moment où il sera possible. La lettre ci-jointe signée par 54 représentants d'organismes en témoigne.

CONSOLIDER L'ÉCOSYSTÈME COMMUNAUTAIRE DU LOISIR

Le CQL et le réseau associatif du loisir conjuguent l'action communautaire à l'économie sociale qui représentent les bases de son fonctionnement. Ces organismes constituent l'un des plus importants réseaux associatifs au Québec. Ceux-ci ont adopté des principes de vie démocratique et d'entrepreneuriat collectif comme solution pour assurer leur développement. Ils conjuguent la rentabilité sociale et la viabilité économique. Ils souhaitent maintenir et développer leur capacité d'agir au bénéfice de la qualité de vie de la population et participer à stimuler l'économie tout en agissant en faveur d'un développement durable.

Concernant les organismes d'action communautaire autonome, à l'instar d'autres secteurs, le financement de leur mission est demeuré sensiblement à l'identique depuis la création de leur programme, il y a plus de quarante ans. Leurs ressources financières n'ont pas enregistré d'indexation (IPC), ce qui crée inévitablement une fragilisation des moyens de fonctionnement.

Pour le CQL, ce financement est aussi le même que lors de sa création, il y a 23 ans. La capacité d'adaptation est grande, mais elle a depuis longtemps dépassé des limites raisonnables. Au fil du temps, le manque de ressource a eu des conséquences sur le développement des organismes, l'accessibilité des activités et des services, le recrutement et la fidélisation des ressources humaines, l'accueil et l'encadrement des bénévoles ce qui génèrent des problèmes de relève. Qu'est-ce qui explique cette stagnation des financements en soutien à la mission et au développement? Pourtant la contribution du Loisir aux enjeux économique et social a largement été démontrée notamment par l'Institut de la statistique du Québec.

Le rapport L'économie sociale au Québec : portrait statistique 2016 publiée par l'Institut de la statistique du Québec, avec l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation révèle la présence de 1 340 entreprises d'économie sociale ayant une finalité sociale ou économique dans le secteur du loisir et du tourisme, de 1,6 million de membres ou d'adhérents, d'environ 19 400 travailleurs salariés et de 39 225 bénévoles. Le secteur du loisir/tourisme se positionne parmi les cinq secteurs d'importance en économie sociale. En 2016, les revenus des entreprises du secteur du loisir et du tourisme s'élèvent à 468 M \$, dont 86 % en revenus autogénérés.

Nos recommandations sont également en appui à celles présentées dans les mémoires du Chantier de l'économie sociale et du Regroupement de l'action communautaire autonome dont le CQL est l'un des membres actifs de ces organismes.

Le CQL recommande :

1- Confirmer à compter de 2021-2022 et pour les années subséquentes, le rehaussement du financement et l'indexation des programmes de soutien à la mission, afin de freiner la perte de la capacité d'agir du CQL et des organismes nationaux de loisir et d'éviter la baisse des activités et des services offerts 890 000 \$.

2- Assurer la mise en place du programme d'appariement des dons du privé – Placements Loisirs pour l'ensemble des organismes nationaux de loisir en ajoutant un montant annuel de 950 000 \$.

3- Soutenir financièrement la transformation numérique des organismes nationaux de loisir par des stratégies d'accompagnement individuelles et collectives, en vue de mutualiser les besoins et les ressources permettant de développer des compétences numériques et de mettre en œuvre des projets par un soutien annuel de 100 000 \$.

À retenir également :

Il serait également important d'outiller et soutenir les organismes dans le maintien et le renouvellement des patrimoines organisationnels, immobiliers, des aménagements et des équipements.

POUR RELEVER LES DÉFIS DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS TOUTES LES RÉGIONS : FORMER ET INNOVER

Le CQL et le réseau associatif du loisir, présents partout sur le territoire québécois, sont les organismes qui mobilisent le plus de bénévoles et créent des emplois à l'année, mais également de manière saisonnière. Ils offrent à plusieurs jeunes une première expérience de travail enrichissante, ce qui est en soit un apport qui pourrait être davantage reconnu et soutenu. Par ailleurs, à l'instar d'autres secteurs, le contexte actuel crée une pression supplémentaire sur l'attractivité, la fidélisation et la relève de la main d'œuvre dans le secteur. Le fonctionnement avec des équipes réduites, la difficulté de recrutement d'expertises dans certains domaines, car les salaires ne sont pas concurrentiels (ex. : avoir des ressources avec expérience en codage numérique nécessite plus de ressource financière) créent une pression sur les équipes en place qui doivent redoubler d'efforts en permanence, ce qui les mène à l'épuisement professionnel.

Former

L'aspect éducatif est une caractéristique intrinsèque du loisir lorsqu'il est compris comme un vecteur de développement individuel et collectif présent tout au long de la vie. Le milieu associatif du loisir est un acteur majeur de cette offre de formation par le milieu dans une approche adaptée qui contribue à la qualité de l'expérience en loisir. Ce lieu de formation est présent lors de la pratique tant d'une activité que pour les personnes qui s'engagent bénévolement. L'approche ludique de la formation s'appuie sur une diversité de références dont l'éducation populaire, l'andragogie, la pédagogie de la découverte, pour ne nommer que ceux-là. La notion de plaisir est également un élément essentiel de la mobilisation.

Innover

Les enjeux de société et les mutations culturelles, économiques, environnementales et sociales sont nombreux et majeurs, bouleversant des modes de fonctionnement considérés acquis, sollicitant de plus en plus les ressources, l'énergie et les compétences. Le milieu associatif du loisir joue un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources, des populations et des expertises. Il répond aux besoins et accompagne les aspirations et le développement des communautés et des territoires. Toutefois, il appert que ce développement doit s'inscrire dans une vision durable notamment en se préoccupant des impacts sociaux, environnementaux et culturels.

La définition de l'innovation sociale qui est mise de l'avant par le TIESS et le CRISES oriente les interventions à mettre de l'avant :

L'innovation sociale n'est pas que l'accompagnement social d'innovations technologiques; elle a une dynamique propre. De nouvelles façons de faire émergent en effet pour trouver des solutions à des problèmes rencontrés par les êtres humains ou pour répondre à leurs aspirations, au travail ou dans la vie quotidienne.

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin

de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie de la collectivité.

Pour une meilleure accessibilité et inclusion

L'exercice du droit au loisir peut s'évaluer en fonction de son accessibilité. Notre approche globale de l'accessibilité permet d'intégrer à la fois les dimensions culturelle, économique, physique et temporelle en plaçant les personnes et les groupes au centre des actions.

Mais qu'en est-il de l'accessibilité au loisir? Pour améliorer l'accessibilité, il faut d'abord en identifier les freins. Citons à titre d'exemple :

- La conciliation famille-travail-loisir et la réduction du temps de loisir.
- Le départ en vacances, moment idéal de loisir et droit reconnu, qui n'est une réalité que pour la moitié de la population.
- Les services adaptés à la croissance de la population plus âgée, retraitée, en institution ou aux personnes handicapées.
- L'accès à des lieux de pratique pour les activités culturelles.
- L'accès au territoire pour la pratique des activités de plein air, entre autres, près des zones urbaines.
- L'intégration des nouveaux arrivants, tant dans les milieux urbains que ruraux.
- L'absence de continuum de pratiques et de services entre l'école, le milieu municipal et associatif, dont la concertation scolaire-municipale, par exemple pour le programme Camp de jour.
- Les besoins de mise aux normes, d'adaptations et de développement des infrastructures de loisir.

En vue que la valeur éducative intrinsèque au loisir puisse se retrouver dans une diversité d'offres de qualité à la population, **le CQL recommande de :**

4- Pérenniser, accroître et indexer le soutien financier au Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec (DAFA - programmedafa.com) afin de soutenir son développement, les adaptations de formation à distance et son déploiement au Québec et hors Québec en ajoutant un montant annuel de 100 000 \$.

5- Soutenir le déploiement d'une offre de formation concertée et structurante via le Réseau québécois de ressources en formation du CQL pour les bénévoles et les intervenants œuvrant au sein du réseau des organismes nationaux de loisir et de leur membre, notamment dans le contexte de l'action bénévole, communautaire et de l'économie sociale, par un soutien annuel de 100 000\$.

Afin de déployer davantage le potentiel des organismes du milieu associatif du loisir, **le CQL recommande :**

6- Soutenir la mise en place et le déploiement du Programme Édu-loisir par un soutien annuel de 200 000 \$.

Dans le but que l'ensemble des Québécois et des Québécoises puisse avoir accès de façon équitable à une expérience de loisir de qualité et sécuritaire, et afin de lever les freins à l'exercice du droit au loisir, **le CQL recommande :**

7- De soutenir financièrement le déploiement de programme de recherche et d'expérimentation en accessibilité et inclusion en loisir auprès des groupes à besoin particuliers dont les aînées, les personnes handicapées, les personnes en situation de pauvreté, les autochtones, les nouveaux arrivants et les communautés culturelles à hauteur de 200 000 \$ annuellement.

D'autres pistes de développement sont à retenir :

-Soutenir la réalisation de diagnostic sur les principaux problèmes de main-d'œuvre ainsi que l'élaboration de stratégie et d'actions nécessaires à mettre en œuvre pour y remédier dont le plan d'action de valorisation de la main d'œuvre pour le personnel en animation.

-Promouvoir le milieu associatif du loisir comme un milieu de travail stimulant, dans le contexte d'une plus grande compétitivité, pour recruter et retenir les ressources humaines, dont la création d'un programme pour soutenir l'embauche de travailleurs ciblés, notamment les personnes immigrantes et les jeunes, dans le but d'aider les organismes à créer et à maintenir des emplois durables et de qualité.

-Inclure une mesure visant à rendre accessible aux organismes nationaux de loisir programme équivalent aux crédits d'impôt octroyés aux entreprises privées afin de soutenir l'accueil de stagiaires en milieu de travail.

-Mettre en place, en collaboration avec le CQL et les intervenants concernés, des conditions pouvant créer dans les meilleurs délais un cadre juridique pour les associations qui permettent de confirmer leur caractère innovant, démocratique et collectif.

-Soutenir financièrement la transition sociale et écologique des organismes par des stratégies d'accompagnement individuelles et collectives, en vue de mutualiser des besoins et des ressources notamment dans le cadre coopératif.

-Pérenniser le budget de la Mesure 15028 dédié aux activités parascolaires.

-D'encourager le travail interministériel et la concertation sur les enjeux et le développement en loisir, en interpellant l'ensemble des ministères dans le cadre d'un mécanisme continu.

MAINTENIR ET AMÉLIORER LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

Promouvoir les loisirs et les vacances dans un contexte de prévention des problèmes de santé globale.

Considérant que :

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la qualité de vie et la santé des personnes reposent sur leur capacité physique, psychique et sociale d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elles font partie. La qualité de vie des communautés repose sur des valeurs communes d'association, d'accessibilité, de diversité, de sécurité, d'information et de prise de parole.

Dans le but que la population puisse bénéficier des environnements et des conditions favorables pour vivre en santé, le loisir y contribue de façon significative, lorsque certaines conditions sont présentes. En conséquence, **le CQL recommande de :**

8- Appuyer la création et le déploiement d'une campagne de communication axée sur les bienfaits du loisir, engagement bénévole en vue de maintenir un bon équilibre de vie et de bénéficier de ses effets positifs sur la santé globale par un montant annuel de 100 000 \$.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1.	Rehaussement du financement des programmes à la mission	890 000 \$
2.	Accès à tous les ONL au Programme Placements Loisirs	950 000 \$
3.	Soutenir la transformation numérique	100 000 \$
4.	Accroître et indexer le financement du Programme DAFA	100 000 \$
5.	Structuration déploiement RQRF	100 000 \$
6.	Déploiement Programme Édu-loisir	200 000 \$
7.	Recherche, expérimentation : accessibilité, inclusion	200 000 \$
8.	Campagne de promotion loisir-bénévolat-relève	100 000 \$
	TOTAL	2 640 000 \$

Membres organismes nationaux de loisir

- Alliance des chorales du Québec
- Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec
- Association des camps du Québec
- Association des cinémas parallèles du Québec
- Association des scouts du Canada
- Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
- Cercle des jeunes naturalistes
- Corporation secondaire en spectacle
- FAMQ-Arts en mouvement
- Fédération des associations de familles du Québec
- Fédération des astronomes amateurs du Québec
- Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec
- Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
- Fédération Histoire Québec
- Fédération québécoise de camping et de caravaning
- Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
- Fédération québécoise de philatélie
- Fédération québécoise des activités subaquatiques
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
- Fédération québécoise des clubs de scrabble francophones
- Fédération québécoise des échecs
- Fédération québécoise des jeux récréatifs
- Fédération québécoise des sociétés de généalogie
- Fédération québécoise du loisir en institution
- Fédération québécoise du loisir littéraire
- Fédération québécoise du théâtre amateur
- Festivals et événements Québec
- Kéroul, tourisme et culture pour personnes à capacité physique restreinte
- Auberges de jeunesse du St-Laurent
- Les Clubs 4-H du Québec inc.
- Mouvement québécois des vacances familiales
- Radio amateur du Québec
- Regroupement QuébecOiseaux
- Réseau FADOQ
- Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
- Réseau Québec Folklore
- Réseau Technoscience
- Société québécoise de spéléologie
- Vue sur la relève

Montréal, novembre 2020

LE LOISIR : UN SERVICE ESSENTIEL

Alors que la pandémie actuelle nous oblige à repenser nos fonctionnements et nos priorités en tant que société, il est opportun de se rappeler le rôle essentiel du loisir dans nos vies. Choisir d'investir son temps libre dans des activités qui offrent des occasions d'être actif culturellement, socialement et physiquement est encore plus crucial dans la crise de la COVID-19 que nous vivons présentement.

La Déclaration de Québec, *Le loisir essentiel au développement des communautés*, affirme la contribution déterminante du loisir. Ses bienfaits sont connus sur la prévention en santé, mais aussi de son importance éducative, son rôle de vecteur culturel et son impact sur l'inclusion sociale, et ce, autant pour les jeunes que les aînés que les personnes en situation de handicap.

Loisir associatif une solution à la pandémie

À travers la mobilisation des administrateurs et des membres de ces 4 500 associations, notre communauté d'organismes est prête à relever le défi d'organiser des activités de manière sécuritaire en regard de la pandémie. Dans le contexte de la COVID-19, les organismes nationaux de loisir et leurs membres se sont dotés de guides sanitaires et ont adapté la pratique de leurs activités en inventant de nouvelles façons de faire et de se réunir. La production d'une offre de loisir organisée et encadrée de façon sécuritaire bénéficie plus que jamais à l'ensemble de la population. La santé mentale et physique, la lutte contre l'isolement et l'éducation des citoyens sont des priorités déjà assumées dans notre conversation sociale actuelle. Par conséquent, nous souhaitons pouvoir pleinement rendre à nouveau accessible ce service essentiel en temps qu'organismes de loisir.

Préservons notre écosystème communautaire du loisir

C'est pourquoi le milieu du loisir associatif s'unit pour rappeler son rôle comme producteur d'un service essentiel pour la santé individuelle et collective ainsi que pour sa contribution tout aussi importante à l'économie. Le réseau scolaire, les municipalités et le gouvernement peuvent compter sur l'apport du milieu associatif, ses milliers de travailleurs, ses membres et ses bénévoles pour rendre accessible une offre d'activités de loisir variées et sécuritaires. Préserver cet écosystème communautaire est plus que jamais nécessaire. Il le sera tout autant au moment de rebâtir les ponts sociaux pour recréer des communautés résilientes, dynamiques et prospères.

Liste des signataires

Pierre-Paul Leduc, Président, Conseil québécois du loisir

Sonia Vaillancourt, Directrice générale, Conseil québécois du loisir

Marie-Élène Lamoureux, Directrice générale, Alliance chorale du Québec

CQL mémoire consultations prébudgétaires2-2021-22

Sébastien Roux, Président, Arts en mouvement Québec

Cathy Chartré, Directrice générale, Arts en mouvement Québec

Odette Chaput, Directrice générale, Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec

Éric Beauchemin, Directeur général, Association des camps du Québec

Martine Mauroy, Directrice générale, Association des cinémas parallèles du Québec

Sylvain Fredette, Commissaire en chef, Association des scouts du Canada

Manon Lanneville, Présidente, Association québécoise du loisir municipal

Geneviève Barrière, Directrice, Association québécoise du loisir municipal

Marc St-Onge, Directeur général, Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

Marie-Claude Jobin, Enseignante, Département de Gestion et intervention en loisir, Cégep de Rivière-du -Loup

Marianne Parent, Professeure et coordonnatrice, Programme Gestion et intervention en loisir, Cégep de Saint-Laurent

Roch Giguère, Enseignant et coordonnateur des stages, Programme de Gestion et intervention en loisir, Cégep du Vieux Montréal

Laurent Lévesque, Président, Chantier de l'économie sociale

Hélène Martin, Directrice générale, Corporation Secondaire en spectacle

Jasmin Robert, Directeur général, Fédération des astronomes amateurs du Québec

Josée Crête, Présidente, Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec

Michelle Ferland, Coordonnatrice, Fédération des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec

Pierre Blain, Directeur général, Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec

MariFrance Charrette, Directrice générale, Fédération Histoire Québec

André Rivest, Directeur général, Fédération québécoise de camping et de caravaning

Éric Lachance, Directeur général, Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade

Anne-Louise Hallé, Directrice générale, Fédération québécoise du loisir en institution

Murielle De Lottinville, Présidente, Fédération québécoise de philatélie

Josée St-Denis, Coordonnatrice administrative, Fédération québécoise de philatélie

Paul Boisinot, Président, Fédération québécoise des activités subaquatiques

José Rebelo, Président, Fédération québécoise des centres communautaires de loisir

Mélanie Sanschagrín, Directrice générale, Fédération québécoise des centres communautaires de loisir

Lyne Boisvert, Directrice générale, Fédération québécoise des clubs de scrabble francophone

Richard Bérubé, Directeur général, Fédération québécoise des échecs

Julie Demers, Directrice générale, Fédération québécoise des sociétés de généalogie

Rénald Pelletier, Président, Fédération québécoise du théâtre amateur

Yoland Roy, Directeur général, Fédération québécoise du théâtre amateur

François-G. Chevrier, Directeur général, Festivals et Évènements Québec

Michel Barbier, Directeur général, Kéroul

Maryse Robitaille, Présidente, Les Clubs 4-H du Québec

Charles É. Bélanger, Directeur, Organisation Internationale du Tourisme Social

Véronica Gomez, Directrice du Secrétariat pour les Amériques, Organisation Internationale du Tourisme Social

Susanne Dazé, Directrice, Patro de Fort-Coulonge/Mansfield

Jacques Savard, Directeur général, Radio Amateur du Québec

Jean Sébastien Guénette, Directeur général, Regroupement Québec Oiseaux

Véronique Clément, Directrice générale, Réseau d'enseignement de la danse

Danis Prud'homme, Directeur général, Réseau FADOQ

Jacques Gauthier, Président, Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec

Maxime Burgoyne-Chartrand, Directeur général, Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec

Douglas Talbot, Président, Réseau Québec Folklore

Tristan Ouimet-Savard, Responsable de la mobilisation et de l'éducation populaire, Réseau québécois de l'action communautaire autonome

Marthe Poirier, Directrice générale, Réseau Technoscience

Yves Dubois, Directeur général, Société québécoise de spéléologie

Julie Gosselin, Présidente, Sports Québec

Alain Deschamps, Directeur général, Sports Québec

Vincent van Schendel, Directeur général, Territoires innovants en économie sociale et solidaire

André Thibault, Professeur émérite, Ph.D, Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières

Romain Roult, Professeur, Ph. D, Directeur du Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières